



Aix en Provence le 29 mai 2024

Madame le maire

En septembre dernier, nous vous avons écrit pour vous alerter sur la mise en valeur du parc du Grand Baret-Roc Fleuri qui est devenu propriété communale en 2018 et dans lequel le parc naturel urbain (PNU) a vocation à être intégré (cf. courrier joint).

A cette occasion, nous avons appelé votre attention sur 3 points qui nous préoccupaient tout particulièrement en l'occurrence l'absence de bornes incendie sur la partie haute du parc, le non entretien de la partie basse qui présentait un aspect désolant avec notamment la présence d'importants monticules de terre provenant des fondations des immeubles le Nid et l'Ecrin et la nécessité d'une passerelle piétons-vélos sur le Baret prolongeant la coulée verte pour une bonne mobilité douce. Depuis, nous avons en toute occasion insisté auprès de nos divers interlocuteurs sur l'absolue nécessité d'avancer notamment sur le projet de passerelle et nos divers interlocuteurs nous avaient laissé espérer qu'une ligne budgétaire serait prévue dans le budget 2024 à cet effet.

A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à nos demandes à l'exception d'un fauchage minimal de la partie basse du parc et lors du conseil de quartier du 16 avril, le premier adjoint nous a indiqué que, pour le moment, aucun crédit n'avait pu être dégagé pour cette opération.

Cette situation n'est pas admissible alors que la coulée verte connaît un succès de plus en plus marqué tout en exposant ses utilisateurs à des difficultés certaines pour traverser à gué le Baret à cet endroit.

Devant cette situation bloquée, nous demandons à être destinataires des projets envisagés par la mairie. Selon nos informations, il est prévu une passerelle piétons-cyclistes-PMR dont le montant avoisinerait les 300 000 € en raison notamment de la configuration compliquée des lieux et de la nécessité de prévoir un ouvrage de longue portée en raison des contraintes de la loi sur l'eau. Lors d'un contact avec le premier adjoint à l'occasion de la fête du vélo du 26 mai, celui-ci a semblé ouvert à cette demande et il est important pour nous qu'une réelle concertation soit mise en œuvre à ce sujet pour que nous puissions donner notre avis avant les arbitrages que vous aurez à prendre et aussi, pour faire, le cas échéant, des propositions alternatives.

Nous ne sommes pas dans le tout ou rien et donc ouverts aussi à des solutions provisoires. Nous pensons notamment à la mise en place rapide d'un dispositif du type « pas japonais » comme il en existe à d'autres endroits sur l'Arc dans le Pays d'Aix (cf. photos jointes) avec un aménagement des berges et qui permettrait à peu de frais d'aménager des modalités de franchissement du gué plus faciles pour tout public (à l'exception des personnes à mobilité réduite) et agréables à l'œil.

Ces propositions visent à aménager une véritable voie verte nord-sud dédiée aux mobilités douces qui serait complémentaire de la rue du RICM et en cohésion avec la protection voulue par le grand site Concors Sainte Victoire qui concerne une grande partie de nos quartiers.

Dans l'attente d'une réponse positive à nos demandes, nous vous prions de croire, madame le maire, à nos meilleures salutations.

Michel Braunstein

Thierry Renard

CIQ Cézanne Torse

CIQ Pont de Béraud

PS Il nous a été indiqué que les services municipaux avaient été saisis de demandes émanant d'habitants du quartier insistant sur la mise en œuvre d'une des dispositions contenues dans l'acte de vente Torres daté d'août 2018 qui prévoyait la mise en place d'une voie carrossable ouverte aux voitures sur le Baret . Nous sommes bien évidemment totalement opposés à cette clause absurde qui n'aurait jamais dû figurer dans l'acte de vente de 2018 et qui dénaturerait l'environnement de la bastide du Grand Baret dont nous demandons avec insistance et de longue date qu'elle fasse l'objet d'une

préemption de la part de la ville pour parachever le merveilleux écrin naturel que constitue le parc du Grand Baret -Roc Fleuri.

CPI

Eric Chevalier, premier adjoint

Marc Féraud, adjoint aux espaces verts

Stéphane Muscat, directeur de cabinet

Christophe Chenaud, DGST adjoint infrastructures et déplacements

Denis Alcazar, DGST adjoint bâtiments et grands travaux

CIQ Cuques Saint Jérôme